



Montreuil, le 9 février 2017

Madame Annick GIRARDIN  
Ministre de la Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 PARIS

Objet : préavis de grève pour le mercredi 8 mars 2017.

Madame la Ministre,

A l'appel de plusieurs organisations syndicales et de nombreuses associations, la journée du 8 mars prochain constituera une journée de mobilisation pour les droits des femmes et contre les discriminations qui les frappent.

Au plan interprofessionnel, pour la CGT, il s'agit bien de faire de cette date une journée d'actions sur les lieux de travail.

Dans ce cadre, au niveau de la Fonction publique, plusieurs syndicats représentatifs appellent tous les personnels à se joindre à ce mouvement.

En effet, en dépit de l'accord unanime signé en mars 2013, les choses évoluent bien trop lentement et de nombreux points négatifs subsistent, tout à fait inacceptables.

La CGT réclame notamment :

- **Obligation de déclinaison localement de l'accord égalité FP ;**
- **Démarche intégrée de l'égalité comme stipulé dans l'accord** : l'égalité doit se concevoir en permanence en amont de toute décision, de lois, accords et doit être intégrée dans toutes les négociations, avec une obligation de résultats pour lutter contre les inégalités ;
- **La suppression de tous les écarts de salaires** : un rapport annuel de situation comparée (RCS) à tous les niveaux des titulaires et non titulaires, doit permettre un état des lieux précis pour mieux identifier les inégalités femmes/hommes ;
- **L'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » en particulier pour la reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine par la réévaluation des grilles salariales ;**
- **La reconnaissance de la pénibilité** pour les métiers à prédominance féminine ;

- **Une réelle mixité des métiers pour les femmes et pour les hommes ;** pour une amélioration des conditions de travail pour toutes et tous ;
- **Le maintien des RTT durant les congés maternité ;**
- **L'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles ;**
- **L'assurance d'un déroulement de carrière pour toutes les femmes et de leur accès aux postes à responsabilité ;**
- **Pour la revalorisation des pensions de retraite-s où les femmes subissent les conséquences des maternités, de prise en charge familiale, et des bas salaires dans des métiers peu reconnus ;**
- **Un grand plan d'action pour permettre l'articulation vie privée/vie professionnelle.**

Dans le cadre de cette mobilisation, des agents décideront de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 8 mars 2017, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Jean-Marc CANON